

Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille treize, le vingt et un décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique BUSSEREAU, en la salle de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 12 décembre 2013

Etaient Présents : Mmes GOT – JUNIN – MM BITEAU – BUSSEREAU – CORSAN – HILLAIRET – PEROCHAIN – PIERRE – PLISSON – QUESSON – TALLIEU.

Délibération N°2013-04-72 : Convention cadre pluriannuelle relative au Phare de Cordouan – Autorisation de signature

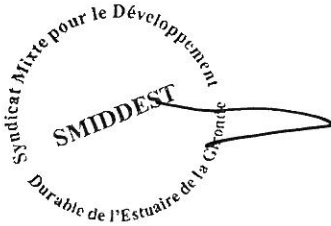
*Vu l'Autorisation d'Occupation temporaire du site de Cordouan ;
Vu la convention cadre pluriannuelle relative au Phare de Cordouan dans sa version de décembre 2013 ;
Considérant l'intérêt pour la préservation et la valorisation du phare de Cordouan de développer dans la durée une approche globale et partenariale ;*

Il est décidé, à l'unanimité :

Article unique. d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention-cadre pluriannuelle relative au Phare de Cordouan.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 21 décembre 2013

Le Président


Dominique BUSSEREAU

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.